

Rapport n° CR 221-16

RELEVER LES NOUVEAUX DEFIS DU TOURISME

AMENDEMENT

A l'annexe 2 « ORIENTATIONS POUR LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS (SRDTL) 2017-2021 », le chapitre III « Les objectifs » est complété de les phrases suivantes :

« L'action menée en lien avec les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi qu'avec les organisations syndicales pour améliorer les conditions de travail des salariés de ce secteur, notamment par la réduction du nombre d'emplois précaires, du recours abusif aux stagiaires, et une exigence accrue en matière de respect du droit du travail et des normes de sécurité. Ceci afin de rendre ces professions plus attractives, notamment auprès des jeunes ».

Exposé des motifs :

Les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration sont régulièrement pointés du doigt pour les conditions de travail parfois dégradées imposées à leurs salariés, notamment en raison du manque de respect de certains employeurs envers le droit du travail et les normes de sécurité.

Une action concertée, avec ces derniers et les organisations syndicales, doit être engagée pour rendre ces métiers plus attractifs, notamment auprès des jeunes qui hésitent à s'y engager pour ces raisons.

De par ses effets bénéfiques sur les salariés, et répondant à l'intérêt de tous, cette action contribuerait à renforcer l'image de notre région auprès des touristes qui fréquentent ses établissements hôteliers et de restauration.



Céline MALAISE

Rapport n° CR 221-16**RELEVER LES NOUVEAUX DEFIS DU TOURISME****AMENDEMENT**

A l'annexe 1 « Règlement d'intervention du fonds pour le tourisme », l'article 1-2 : « pour le soutien à la promotion et à la communication » est complété par l'alinéa suivant :

« - inviter les acteurs du tourisme social aux instances de concertation régionales, notamment au Conseil d'administration du CRT. »

Exposé des motifs :

Le tourisme représente près de 550 000 emplois directs et indirects dans notre région. Comme le souligne l'exposé des motifs du rapport cette industrie qui est la première d'Ile-de-France traverse une crise sans précédent, avec une baisse de fréquentation de 1,3 millions de touristes pour les sept premiers mois de l'année 2016.

Pour répondre à cette crise profonde dont les raisons sont diverses, il est nécessaire d'ouvrir des actions de promotion sur tous les fronts. Il faut agir évidemment pour renforcer l'attractivité de notre région à l'égard du tourisme en provenance de l'étranger.

Cependant il faut aussi regarder là où les institutions ne portent pas une attention suffisante au développement de l'activité touristique. Il en est ainsi dans un secteur important, celui du tourisme social, qui concerne les salariés des entreprises françaises installées dans notre pays ou à l'étranger.

L'activité des comités d'entreprises visant à organiser les déplacements de loisirs des salariés est un facteur dont il serait judicieux de tenir compte pour renforcer la fréquentation touristique de notre Région. Aussi, dans cet objectif, nous proposons que les acteurs principaux du tourisme social soient invités à participer aux réflexions et aux actions de la Région en matière de tourisme.

**Céline MALAISE**

Rapport n° CR 221-16

RELEVER LES NOUVEAUX DEFIS DU TOURISME

AMENDEMENT

A l'annexe 1 « Règlement d'intervention du fonds pour le tourisme », l'article 1-4 : « pour la sécurité des sites et des parcours touristiques » le premier alinéa est complété de la façon suivante :

« - renforcer la sécurité des touristes en soutenant l'ouverture de commissariats de plein exercice qui permettraient d'assurer la sécurité des touristes mais aussi, de manière permanente, celle des Francilien-ne-s. »

Exposé des motifs :

Une des raisons de la crise que traverse actuellement le secteur du tourisme dans notre région et bien évidemment liée aux questions de sécurité. Le règlement d'intervention du fonds pour le tourisme prévoit en son article 1-4 des actions en vue de sécuriser des sites et des parcours touristiques.

Pour cela, il est notamment proposé d'investir dans la mise en place de brigades mobiles sur les sites touristiques. Nous estimons que dans une situation de diminution des moyens d'intervention de la police nationale sur tout le territoire, et du nombre insuffisant de commissariats de plein exercice à proximité de sites stratégiques, les brigades mobiles ne vont pas être un moyen suffisant pour répondre au nécessaire renforcement des moyens de la police nationale. D'autre part, le besoin de sécurité des Francilien-ne-s doit être pris en compte par la Région. Soutenir l'ouverture de commissariats de plein exercice permettrait donc de répondre à ces deux nécessités : assurer la sécurité de la population locale et celle des touristes.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la Région s'engage à soutenir l'ouverture et le développement de commissariats de plein exercice en fonction des besoins établis.



Céline MALAISE

Rapport n° CR 221-16

RELEVER LES NOUVEAUX DEFIS DU TOURISME

AMENDEMENT

A l'annexe 1 « Règlement d'intervention du fonds pour le tourisme », l'article 1-2 : « pour le soutien à la promotion et à la communication » l'alinéa suivant est complété ainsi :

« - promouvoir la destination "Paris Ile-de-France" à l'étranger **et par des accords de réciprocité auprès d'autres régions de France** »

Exposé des motifs :

Le tourisme représente près de 550 000 emplois directs et indirects dans notre région. Comme le souligne l'exposé des motifs du rapport cette industrie qui est la première d'Ile-de-France traverse une crise sans précédent, avec une baisse de fréquentation d'1,3 millions de touristes pour les sept premiers mois de l'année 2016.

Pour répondre à cette crise profonde dont les raisons sont diverses, il est nécessaire d'ouvrir des actions de promotion sur tous les fronts. Il faut agir évidemment pour renforcer l'attractivité de notre région à l'égard du tourisme en provenance de l'étranger. Le rapport émet un certain nombre de propositions que l'on pourrait compléter notamment par des actions innovantes en direction du tourisme national. Cela peut passer par des accords de coopération et d'échange avec les autres régions de France, notamment les principales destinations touristiques des Franciliens en France, en vue de renforcer le rayonnement touristique de la région capitale.



Céline MALAISE